



Communiqué de Presse

Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France : installation

Paris, le 1^{er} juillet 2016,

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France a tenu sa première réunion à Paris ce jeudi 30 juin 2016.

Afin d'être opérationnelle le plus rapidement possible, elle a adopté un projet de convention définissant ses modalités de travail avec la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE). Elle a également défini son organisation interne pour finaliser et adopter dans les prochaines semaines 29 décisions dispensant ou non de mener une évaluation environnementale et 2 avis (dont un sur le Campus Condorcet à Aubervilliers).

Elle délibérera régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur les évaluations environnementales des plans, programmes, schémas et documents d'urbanismes et sur les études d'impact de certains projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers devront être déposés à la DRIEE qui en assurera l'instruction sous l'autorité fonctionnelle du Président de la MRAe.

Les avis et décisions seront publiés sans délai et transmis aux autorités administratives compétentes. Le public y aura accès via un site internet dédié : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

La réforme de l'autorité environnementale en région est entrée en vigueur avec le décret du 28 avril 2016 et la nomination des membres des missions régionales, publiée au Journal Officiel du 19 mai 2016.

La MRAe Île-de-France est composée de :

Christian Barthod, président de la MRAe

Nicole Gontier, membre de la MRAe

Jean-Jacques Lafitte, membre associé, commissaire enquêteur dans le département des Hauts-de-Seine

Bruno Villalba, membre associé, professeur de science politique à AgroParisTech et membre du Centre d'Études et de Recherches Administratives Politiques et Sociales (CNRS-UMR 8026), directeur du programme Infrastructures de Transports Terrestres, ECOsystèmes et Paysages (ITTECOP)

François Duval, suppléant de Christian Barthod et Nicole Gontier.

Cette réforme de l'autorité environnementale améliore la transposition du droit européen en matière de prise en compte de l'environnement et d'information des citoyens. Elle permet de répondre à un avis motivé de la Commission Européenne, sans alourdir les procédures, et garantit l'indépendance de l'avis par rapport à l'autorité qui élabore ou approuve le plan ou le programme. Un bilan sera tiré à la fin 2016, au terme d'un premier semestre de fonctionnement.

Contact presse :

Maud de Crépy : 01 40 81 68 11

Mélanie Mouëza : 01 40 81 23 73

Pour en savoir plus vous pouvez consulter les sites internet de la MRAe et de la DRIEE :

www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-environnementale-r201.html